



Paris, le 13 novembre 2013

Régimes indemnitaires : une harmonisation en cours :

Depuis que le Ministre s'y est engagé auprès de la FEETS-FO (cf. [CR FO de l'audience bilatérale du 16 octobre dernier](#)), nous sommes dans l'attente des propositions que l'administration devra nous refaire en vue d'harmoniser les régimes indemnitaires des personnels des SETRA/CERTU/CETMEF et des huit CETE devant rejoindre le Cerema dans maintenant 48 jours (cf. [l'état des lieux fait par FO](#)).

L'administration nous conviait, hier, pour examiner une proposition d'harmonisation sur le haut pour laquelle, de son propre aveu, elle s'était fortement investie au niveau interministériel pour en obtenir la validation.

Au point de nous annoncer qu'elle serait soumise au Comité technique ministériel du 5 décembre prochain pour entrer en application au plus vite.

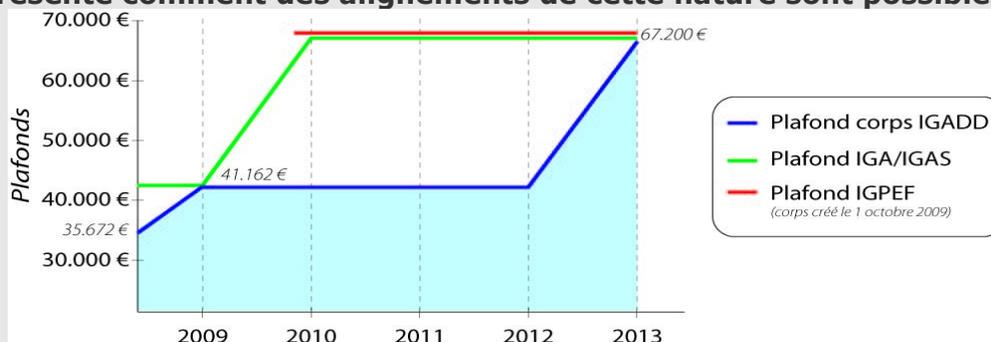
S'il est plus que temps de procéder à de telles harmonisations non seulement « vers » mais « sur » le haut pour ces agents du ministère qui, que ce soit en DREAL aux côtés notamment de leurs collègues de l'ex-industrie ou en DDT(M), aux côtés de leurs collègues de l'agriculture, ce n'est cependant ni aux premiers ni aux seconds qu'est destinée cette harmonisation.

S'il est temps de procéder à de telles harmonisations pour les agents qui rejoindront le Cerema dans 48 jours, ce n'est pas non plus à ces derniers qu'est destinée cette harmonisation.

Non, il s'agit plus simplement d'aligner - et pour la seconde fois en quatre ans ! -, les plafonds indemnitaires des inspecteurs et inspecteurs généraux du développement durable (IADD/IGADD) sur les plafonds indemnitaires des inspecteurs généraux de l'administration (IGA, corps du ministère de l'Intérieur) et des inspecteurs généraux des affaires sociales (IGAS, corps du ministère du même nom). Un triple A en quelque sorte pour ce corps de catégorie A+...

C'est ce qui a amené la FEETS-FO à interpeller sur le champ le ministre en charge du développement durable, Philippe Martin, au travers du courrier ci-joint.

Et comme un dessin vaut beaucoup mieux qu'un long exposé technique, ce graphique présente comment des alignements de cette nature sont possibles...



Mais apparemment pas pour tous....

Aussi la FEETS-FO dit maintenant au ministre que...

...ça suffit !



Monsieur Philippe Martin
Ministre de l'Écologie,
du développement durable et de l'énergie
246 Boulevard Saint-Germain,
75007 - Paris

Objet : harmonisation des régimes indemnitaires
N. réf. JH/GC 13330

Monsieur le Ministre,

Lors de notre première rencontre, le 16 octobre dernier, vous vous étiez montré sensible à la nécessité d'harmoniser les régimes indemnitaires des agents du réseau scientifique et technique ayant vocation à former, au 1^{er} janvier prochain, la nouvelle « communauté de travail » du futur Cerema selon l'expression de l'administration.

Lors du comité technique ministériel, cette dernière nous a confirmé la réouverture de ce dossier en nous indiquant toutefois que, dans le contexte budgétaire, cette harmonisation ne conduirait pas à un alignement des régimes sur le haut.

Or elle nous a présenté hier en groupe d'échange un projet visant à harmoniser le régime des inspecteurs et des inspecteurs généraux de l'administration du développement durable (IADD et IGADD) en l'alignant sur les plafonds indemnitaires plus favorables des corps homologues de l'Intérieur et des Affaires sociales notamment.

Ce faisant, elle poussé l'indécence à légitimer cette harmonisation en référence à la récente réévaluation du plafond indemnitaire des ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts dont la fusion avait déjà, ces dernières années, tari les enveloppes catégorielles du ministère.

Au moment où la réforme indiciariaire en cours prévoit de n'augmenter le traitement mensuel d'**agents de la catégorie C que de seulement 4,63 €** après quatre ans de gel, votre administration se propose de revaloriser le plafond indemnitaire annuel de ses **inspecteurs généraux de 26 038 €** quatre ans après l'instauration de leur régime (très) particulier.

Cette réévaluation somptuaire interpelle sur le concept d'équité cher à votre administration.

En tout état de cause, elle serait révoltante si elle ne s'accompagnait pas des harmonisations tout autant attendues d'agents qui, au contraire des IADD et IGADD, forment de longue date de mêmes « communautés de travail », comme dans les DREAL et les DDI notamment, ou ont vocation à en former bientôt d'autres, comme au Cerema...

Nous tenant à votre disposition et à celle de vos collaborateurs à cette fin,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire général

Jean HEDOU